

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

8 décembre 2023

DATE de publication de la délibération

23 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (part à 20h00 au point 7), BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs après son départ au point 7 ; BOSSARD Nelly donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime ; FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle ; JEANNEAU Luc donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine ;

Était absente : MARTINIAULT Anne-Laure.

Secrétaire de séance : ANDRÉ Marie-Thérèse, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°151223-5 : Décision Modificative n° 4 du Budget de la commune

Monsieur Blaise TOUZARD précise que les taux d'intérêts ont fortement augmenté sur l'année 2023, ce qui a entraîné un remboursement d'intérêts des emprunts plus important que ce qui avait été estimé avec une marge de sécurité au BP 2023.

Afin de pouvoir passer les écritures des intérêts échus non courus sur 2023, les membres de la Commission « Finances » réunis le 11 décembre 2023, proposent d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 66 « Intérêts d'Emprunts » - compte 661121 « Intérêts d'Emprunts » de + 1 411 €, en prenant sur le chapitre 65 « Autres Charges de gestion courante » - compte 65131 « Bourses », de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 66- Charges Financières			
Cpte 661121- Intérêts d'emprunts	+1 411,00 €		
Chapitre 65- Autres charges des gestion courante			
Cpte 65131- Bourses	-1 411,00 €		
	0,00 €		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 4 du BP 2023 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse ANDRÉ

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19 décembre 2023.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 19 décembre 2023.